

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT TROIS  
 Le 8 décembre 2023 Le 18 décembre 2023 à 18h30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

**Date d'affichage :** Etaient présents :

Le 22 décembre 2023

**Monsieur** Patrick LECAPLAIN, Maire,  
**Mesdames :** ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,  
 LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

**En exercice :** 27

**Messieurs :** BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT,  
 LEBOURGEOIS, LE MASSON, LESUEUR, MORTREUX,  
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

**Présents :** 23

**Votants :** 24

Absents :

**Madame** BARNAUD  
**Madame** BENKHADDA  
**Monsieur** DEGUSSEAU (*excusé pouvoir à O.SAINT MARTIN*)  
**Monsieur** MORAND

**Jocelyne FERY a été élue secrétaire**

### **OBJET : ENVIRONNEMENT : CONSULTATION DU PUBLIC DEMANDE DE CENTRALE MOBILE ENROBAGE AEROPORT**

**Patrick LECAPLAIN**, Maire informe que dans le cadre des travaux de mise aux normes de la piste de l'aéroport de Caen – Carpiquet, la société EUROVIA GRANDS PROJETS France souhaite exploiter ponctuellement une centrale mobile d'enrobage à chaud sur des terrains mis à disposition par la Communauté urbaine Caen la mer et situés dans l'emprise aéroportuaire sur la commune de Carpiquet (14) à proximité immédiate de la piste.

Les installations projetées seront destinées à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux de mise aux normes de la piste prévoyant une campagne de production de 32 000 tonnes d'enrobés.

L'aménage de la centrale d'enrobés et le démarrage des approvisionnements sont prévus à compter de début janvier 2024. La réalisation des travaux se déroulera entre mars et avril 2024, période de fonctionnement de l'usine d'enrobé. Le démontage de l'usine se déroulera fin avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20231218-20230708-DE Date de télétransmission : 22/12/2023 Date de réception préfecture : 22/12/2023
---

.../...

L'installation fonctionnera de jour uniquement mais possiblement en double poste – soit un fonctionnement de 6h à 22h. Il n'y aura pas de travaux de nuit, ni le week-end.

L'activité du site relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et nécessite le dépôt d'une demande d'Enregistrement.

Les installations seront implantées sur des terrains appartenant à la Communauté urbaine Caen la mer, à proximité de l'aéroport de Caen – Carpiquet et de la piste objet des travaux, et à l'écart des habitations.

Conformément à l'article R.512-46-11, les communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation projetée sont : Carpiquet, Verson et Bretteville-sur-Odon

L'objectif d'une centrale d'enrobage est de produire, à partir de divers matériaux, un enrobé qui sera transporté à chaud vers le chantier de mise en œuvre et d'éviter un va et vient de camions d'enrobé.

Une demande d'enregistrement, présentée par la société Eurovia, relative à une demande de centrale d'enrobage a été effectuée, conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Suite à cette demande d'enregistrement, une consultation du public est ouverte du 11 décembre 2023 au 8 janvier 2024. Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur cette demande.

Le dossier est disponible pendant la durée de la consultation à la mairie de Carpiquet mais aussi sur le site des services de l'état. Le public peut formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Carpiquet.

\*\*\*\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

 **DONNE un avis favorable** à la demande d'enregistrement citée ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le **22 décembre 2023**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **22 décembre 2023**

Le Maire :



Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20231218-20230708-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2023  
Date de réception préfecture : 22/12/2023

  
Patrick LECAPLAIN